



AFC PRO SAS
Agence de BRESSUIRE
1 RUE DES HARDREVINS
79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 80 27 87

CERTIFICAT CACES®

Siège social :
AFC PRO SAS
1 Rue Hardrevins
79300 BRESSUIRE
Tél. : 0549802787

LIP INDUSTRIE ET BATIMENT BRESSUIRE
M. LORTHIOS Thomas
50 boulevard de Thouars
79300 BRESSUIRE

Monsieur,

Vous avez participé à une formation intitulée :

Conduite des chariots de manutention à conducteur porté CACES® R.489

du 26/05/2026 au 29/05/2026 et nous espérons que cette action de formation a répondu à vos attentes.

Pour justifier de votre participation, outre l'attestation de suivi qui vous a été délivrée, vous trouverez ci-dessous le justificatif que vous devez produire à toute demande officielle.

A cet effet, procédez au découpage du document en suivant les pointillés après avoir vérifié l'exactitude des renseignements y figurant.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre confiance et vous souhaiter une bonne poursuite professionnelle.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Dirigeant,
AFC PRO
Audit - Formation et Contrôle
1 Rue des Hardrevins
79300 BRESSUIRE
Tél : 05 49 80 27 87
Siret : 831 184 221 00016 - APE : 8559A

Dirigeant,

LUDOVIC BERTEAUX

CACES® R.489 - Chariots à conducteur porté



Titulaire (en toutes lettres) :
M. LORTHIOS Thomas

Date de naissance :
21/10/1998

Signataire (en toutes lettres)
LUDOVIC BERTEAUX
Dirigeant

Cat.	Type	N° du CACES®	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
1A	Transpalette Préparateur haut. <= 1,20m			
1B	Gerbeur haut. > 1,20m			
2A	Porteur de capacité <= 2 tonnes			
2B	Tracteur de capacité <= 25 tonnes			
3	Frontal de capacité <= 6 tonnes	2026-05-489-003-00281	LIGAVAN Simon Pierre	29/05/2026 28/05/2031
4	Frontal de capacité > 6 tonnes			
5	A mât rétractable	2026-05-489-005-00282	LIGAVAN Simon Pierre	29/05/2026 28/05/2031
6	Poste de cond. élévable haut. > 1,20 m			
7	Hors production			

Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire :

M. LORTHIOS Thomas

CACES® numéro(s) :

- 2026-05-489-003-00281
- 2026-05-489-005-00282

-
-
-
-
-
-

Délivré par :

Agence : AFC PRO SAS
1 RUE DES HARDREVINS
79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 80 27 87

Inscrit dans la base INRS sous le n° :

FR098440-3

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES® [employeur]
ou pour éditer l'attestation correspondante [titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le site :
<http://www.ameli.fr>

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces

CityPro
Professionnels de Formation

Réseau C&S - City Pro

8 rue Jean Walton
ZAE de Taillefer
33450 MONTUSSAN

CACES®



En scannant ce QrCode, vous pouvez vérifier l'authenticité du certificat.

Sinon rendez-vous à l'adresse :
<https://verification-caces.nevea.fr>

Code de vérification : d5-99nzdjk5

La marque CACES® est protégée par un dépôt
à l'INPI sous le numéro 03.3237295



AUTORISATION DE CONDUITE

v1.0 septembre 2023

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'employeur ou de son représentant)

raison sociale de l'entreprise :

LIP INDUSTRIE ET BATIMENT BRESSUIRE

certifie que (nom et prénom, fonction du conducteur)

Monsieur LORTHIOS Thomas

m'a présenté :

Le certificat d'aptitude pour la conduite des engins en sécurité, CACES® R489, qui lui a été délivré par l'organisme

AFC PRO SAS, 1 Rue Hardrevins 79300 BRESSUIRE

le (date) : 10/06/2026

Pour le(s) engin(s) ou véhicule(s) suivants :

Catégorie	Numéro CACES	Date limite de validité
3	2026-05-489-003-00281	28/05/2031
Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale <= 6 tonnes)		
5	2026-05-489-005-00282	28/05/2031
Chariots élévateurs à mât rétractable		

De plus, l'aptitude médicale pour la conduite des engins en sécurité a été vérifiée par le médecin du travail de l'entreprise (nom et prénom).

En foi de quoi, j'autorise :

Monsieur LORTHIOS Thomas à conduire le(s) véhicule(s) ou engin(s) nommés ci-dessus dans le cadre de son activité professionnelle.

Autorisation délivrée le :

Délivrée aux salariés conformément aux dispositions du code du travail (articles R.4323-55 à R.4323-57) et à l'arrêté du 26 septembre 2025 (NOR : TSST2525765A) relatif à la formation et à l'autorisation de conduite des équipements de travail mobiles et des équipements de levage, après la délivrance d'une attestation d'absence de contre-indications médicales, de la connaissance des consignes de sécurité du lieu de travail commentées par sa hiérarchie et de la formation théorique et pratique spécifique aux engins réellement utilisés.

Date, signature et cachet de l'employeur